

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 37 (1975)
Heft: 15

Rubrik: M. C.-E. Zahn : ingénieur agronome a pris sa retraite

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

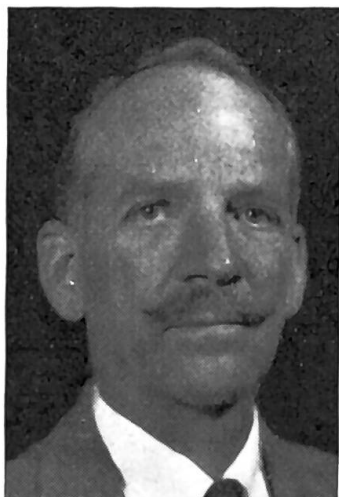
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



M. C.-E. Zahn,
ingénieur agronome
a pris sa retraite

Nous avons su seulement depuis peu que M. C.-E. Zahn, collaborateur de longue date de la Division fédérale de l'agriculture, a pris sa retraite à fin février.

Le Secrétariat central de l'ASETA a travaillé étroitement en commun avec M. Zahn déjà à partir de septembre 1943. C'est le problème de la pénurie des matières auxiliaires indispensables aux machines agricoles (carburants liquides, carburants de remplacement, pneumatiques, pneumatiques de remplacement, etc.) qui nous a fait nous rencontrer pour la première fois. La collaboration avec lui a été particulièrement intense à propos des tracteurs transformés en vue de leur marche au gaz de bois ainsi qu'en ce qui touchait les conseils et l'aide à donner aux propriétaires de ces machines. Après la fin de la guerre, M. Zahn passa de la Section de la production agricole à la Section de la production végétale. En sa qualité d'adjoint, il eut de nombreux échanges d'idées avec le représentant de l'ASETA au sujet du maintien et de l'adaptation de l'approvisionnement en matières auxiliaires au cours de périodes difficiles.

Lors des discussions relatives à cette question et à d'autres, M. Zahn a toujours fait preuve d'une grande humanité. On n'a jamais pu constater chez lui des manifestations de la mentalité particulière, de fâcheuse réputation, de certains bureaucrates. C'est pourquoi il était un fonctionnaire que chacun appréciait.

Nous remercions très sincèrement M. C.-E. Zahn de tout ce qu'il a fait durant les 33 dernières années pour le machinisme agricole et la technique agri-

cole en général. Nous lui adressons nos meilleurs vœux, plus spécialement de bonne santé, en espérant qu'il pourra jouir encore de longues et belles années!

L'assurance-responsabilité civile des propriétaires de véhicules automobiles agricoles

Réduction bienvenue des primes

La diminution du nombre des sinistres a permis de prévoir une réduction partielle des primes de l'assurance RC également pour les détenteurs de véhicules automobiles agricoles. Pour 1976, les montants de ces primes seront fixés comme suit (après avoir été approuvés par la Commission consultative fédérale en la matière et le Bureau fédéral des assurances):

Poste	Genre de véhicule	Prime de base (assurance au million)		Prime nette moyenne
		1975 Fr.	1976 Fr.	1976 Fr.
120	Machines à 2 roues conduites par mancherons	23.—	23.—	—.—
121	Tracteurs et autres véhicules automobiles agricoles ¹⁾	160.—	128.—	77.—
122	Tracteurs à usage mixte principalement utilisés pour des travaux agricoles (25 km/h)	234.—	185.—	120.—
123	Moissonneuses-batteuses (pas de rabais pour non-utilisation)	73.—	61.—	39.—
+ 1,25% de timbre fédéral				

¹⁾ Il s'agit notamment des machines de travail, des chariots à moteur, des chariots de travail, etc. (batteuses et moissonneuses-batteuses exclues). Un supplément de 30% est perçu pour les machines destinées à la lutte antiparasitaire et anticryptogamique.

Les réductions de prime accordées signifient donc que la prévention des accidents se montre également payante dans l'agriculture. Aussi devons-nous poursuivre nos efforts dans ce sens.

Le Secrétariat central